

Séance ordinaire du 11 mars 2019

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi onze mars deux mille dix-neuf à dix-sept heures onze, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Clément Genest, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Janet Jones.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

---

**CE-2019-02-98**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 11 mars 2019.

---

**CE-2019-02-99**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2019**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 mars 2019.

---

**CE-2019-03-00**

**Abrogation de la résolution CV-2018-02-39 « Avis de motion du Règlement RV-2018-18-09 modifiant le Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition**

**d'immeubles et présentation du projet de règlement », Règlement modifiant le Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles et Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats**

[Document d'aide à la décision URBA-2019-055](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2018-02-39 « Avis de motion du Règlement RV-2018-18-09 modifiant le Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles et présentation du projet de règlement ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2019-055. Ce règlement a pour objet de prévoir de nouveaux cas où les immeubles ne sont pas assujettis à l'application du règlement.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de prévoir les documents à déposer dans un cas particulier de demande de démolition d'immeubles.

**CE-2019-03-01**

**Convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la création de zones d'innovation sur le territoire de la ville et affectation des crédits nécessaires aux activités d'investissements**

Document d'aide à la décision DEV-2019-049

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de conclure la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la création de zones d'innovation sur le territoire de la ville, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-049, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'affecter les crédits nécessaires aux activités d'investissements de la Ville à partir des revenus de la subvention relative à cette convention.

**CE-2019-03-02**

**Levée de la séance**

La séance est levée à 17 h 16.

---

Gilles Lehouillier, président  
du comité exécutif

---

Marlyne Turgeon, secrétaire  
du comité exécutif

---